



issa

INTERNATIONAL SOCIAL SECURITY ASSOCIATION
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
ASOCIACIÓN INTERNACIONAL DE LA SEGURIDAD SOCIAL
INTERNATIONALE VEREINIGUNG FÜR SOZIALE SICHERHEIT

Bonnes pratiques en sécurité sociale

Bonne pratique implémentée depuis: 2010

Plan de prévention des accidents de trajet

Une pratique de l'Organisation de la sécurité sociale

Organisation de la sécurité sociale

Malaisie

Publié en 2012

Résumé

Le plan de prévention des accidents de trajet (AT) de l'Organisation de la sécurité sociale (Pertubuhan Keselamatan Sosial (PERKESO)) a été établi dans le but de prévenir les accidents de trajet ou de minimiser les blessures en cas d'accident de ce type. La stratégie mise en œuvre comprend quatre programmes de prévention des AT mis en place pour faire face à l'augmentation des accidents de trajet, à savoir:

- 1. un programme de sensibilisation des employeurs et des salariés au problème des accidents de trajet;*
- 2. un programme en faveur de la conduite prudente des deux-roues (Safe Motorcycle Riding Programme (SMRP)) et un programme de conduite automobile préventive (Defensive Driving Programme (DDP));*
- 3. des bourses de recherche appliquée; et*
- 4. un système de gestion de la sécurité dans les trajets (Commuting Safety Management System (CSMS))/élément de la sécurité routière au sein du système de gestion de la santé et de la sécurité au travail (Occupational Safety and Health Management System (OSHMS)).*

La mise en œuvre de ces programmes exige une action collaborative dynamique et un partenariat avisé avec d'autres partenaires sociaux et d'autres organismes. En appliquant la stratégie du plan de prévention des AT, la PERKESO espère atteindre l'objectif d'une réduction de 10 pour cent des AT d'ici 2015. Les résultats de 2010 et 2011 montrent que le plan a déjà permis de bien avancer dans ce sens. L'expérience de la PERKESO en matière de lutte contre l'augmentation du nombre des AT peut être partagée avec d'autres institutions de sécurité sociale en tenant dûment compte de la nature différente des régimes et du contexte propre à chaque pays.

CRITÈRE 1

Quel(le) était le problème/la question/le défi que la bonne pratique a permis de résoudre/relever?

La PERKESO rencontre d'importantes difficultés, en raison notamment de l'impact de l'accroissement du nombre des AT et des accidents de la route à caractère professionnel, ainsi que du manque de sensibilisation aux maladies professionnelles liées à la conduite automobile et à celle des deux-roues. L'impact des AT est beaucoup plus important que celui des accidents du travail car les AT entraînent habituellement des blessures multiples nettement plus traumatiques que les accidents du travail. Les statistiques de la PERKESO indiquent que le nombre total d'accidents a baissé de 37 pour cent, passant de 95 006 accidents en 2000 à 59 897 en 2011. Mais cette baisse est imputable aux accidents du travail proprement dits, car le nombre des AT, lui, a augmenté de 26 pour cent ces dix dernières années, passant de 19 620 à 24 809. Un certain nombre d'organismes ont adopté des mesures pour prévenir ces accidents et minimiser les blessures mais ces mesures n'ont pas suffisamment de consistance ni d'orientation précise et claire. Les principales difficultés auxquelles se heurte la PERKESO dans sa lutte contre l'augmentation du nombre des AT sont les suivantes:

- le manque de sensibilisation des travailleurs et des employeurs à la sécurité de la conduite des automobiles et des deux-roues durant le trajet pour se rendre au travail;
- l'absence d'un programme de formation globale ciblé sur les secteurs les plus à risque en ce qui concerne les AT;

- le fait qu'il n'existe aucune étude approfondie basée sur les statistiques des accidents de la PERKESO, qui permettrait de déterminer les causes premières des AT;
- l'absence d'un système de gestion de la sécurité dans les trajets/élément de la sécurité routière au sein du système de gestion de la santé et de la sécurité au travail dans la plupart des entreprises.

CRITÈRE 2

Quels étaient les principaux objectifs et les résultats attendus?

Les principaux objectifs du Plan de prévention des AT sont de sensibiliser tous les salariés qui effectuent un trajet pour se rendre à leur travail, ou qui conduisent un véhicule dans le cadre de leurs activités professionnelles, en prévenant les AT ou en minimisant les blessures en cas d'accident. La PERKESO a pris les mesures ci-après, qui ont toutes des objectifs spécifiques:

1. La mise en œuvre d'un programme de sensibilisation aux accidents de trajet
 - lancement d'une campagne nationale sur la sécurité des trajets effectués pour se rendre au travail;
 - organisation d'un séminaire sur la prévention des accidents;
 - production d'une vidéo sur les AT.

Il s'agit d'accroître la sensibilisation des employeurs et des salariés à la sécurité des trajets professionnels, de profiter des synergies apportées par une plate-forme globale d'échange des bonnes pratiques et de tirer des enseignements sur les AT, de toucher tous les niveaux des communautés de travailleurs et des lieux de travail, en mettant plus particulièrement l'accent sur les 100 premières entreprises enregistrant le plus grand nombre de cas d'AT en Malaisie.

Produit: quatre campagnes et séminaires nationaux (2011-2015).

2. Programme en faveur d'une conduite prudente des deux-roues et programme de conduite automobile préventive

Il s'agit de fournir une formation générale (théorique et pratique) aux salariés à haut risque d'AT dans les secteurs ciblés.

Produit: les 100 entreprises présentant le plus grand nombre de cas d'AT par an.

3. Des bourses de recherche appliquée

Il s'agit d'encourager la recherche en mettant surtout l'accent sur la prévention des AT dus à la fatigue, à différents facteurs de risque, à l'environnement et au comportement humain, en utilisant la base de données de la PERKESO sur les accidents.

Produit: quatre études de recherche (2012-2015).

4. Système de gestion de la sécurité dans les trajets/élément de la sécurité routière au sein du système de gestion de la santé et de la sécurité au travail

Mise en place de ce système dans les entreprises qui présentent le niveau d'accidents de trajet le plus élevé, afin de renforcer les éléments de la sécurité routière dans le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail.

Produit: d'ici à 2015, 100 lieux de travail devront avoir intégré un système de gestion de la sécurité des trajets/élément de la sécurité routière au sein du système de gestion de la santé et de la sécurité au travail.

Le produit final attendu est que le taux d'AT, qui était de 4:1000 salariés en 2010, diminue de 10 pour cent pour atteindre 3,6:1000 salariés d'ici 2015.

CRITÈRE 3

Quelle a été l'approche ou la stratégie innovante suivie pour atteindre les objectifs?

La stratégie de prévention des AT permettra d'améliorer la santé et la sécurité au travail durant les trajets pour se rendre au travail. Les campagnes en faveur d'une conduite prudente des deux-roues et les séminaires de sensibilisation permettront de former un plus grand nombre de salariés. Les travaux de recherche permettront d'analyser les causes premières des AT et davantage d'employeurs appliqueront les éléments de la sécurité routière dans leur système de gestion de la santé et de la sécurité au travail. Pour atteindre ces objectifs, la PERKESO a pris une série de mesures:

1. Le lancement d'un programme de sensibilisation aux accidents de trajet

Ce programme comprend les éléments suivants:

- Une campagne nationale pour la sécurité des trajets entre le domicile et le lieu de travail:
 - lancement de la campagne au niveau national puis au niveau de tous les états et de toutes les agences;
 - fourniture aux salariés de casques, de gilets de sécurité, de kits de prévention des AT, d'affiches, de vidéos sur la sécurité et d'autocollants;
 - promotion, sur les lieux de travail les plus exposés, de la sécurité des trajets entre le domicile et le lieu de travail;
 - programme de sensibilisation au port de la ceinture de sécurité.
- Un séminaire sur la prévention des accidents:
 - séminaire/atelier sur la prévention des AT;
 - programme de sensibilisation à la sécurité routière, mis en œuvre sur les lieux de travail, dans des espaces publics, dans les écoles et les universités;
 - présentation d'affiches/publication des résultats des travaux de recherche/dialogue sur les AT.
- La production de vidéos sur les AT:

- production, publication et diffusion de vidéos sur la prévention des AT, à l'intention des travailleurs et du public, dans un but de sensibilisation à l'impact des AT sur les travailleurs, leurs familles, les employeurs et la société.
2. Programme en faveur d'une conduite prudente des deux-roues et d'une conduite automobile préventive:
 - élaboration de modules (intégration des résultats des travaux de recherche dans les modules);
 - formation des formateurs;
 - détermination des lieux de travail à cibler, en fonction des statistiques/résultats des travaux de recherche sur les accidents;
 - formation sur les lieux de travail, dispensée par la PERKESO et les employeurs;
 - formation en plusieurs étapes en fonction du degré de risques dans tel ou tel secteur d'activité.
 3. Bourse de recherche appliquée:
 - financement de la recherche; politique permettant de faciliter la recherche;
 - identification des priorités en utilisant les résultats des travaux de recherche liés au travail: véhicules, environnement, comportement humain;
 - diffusion des résultats.
 4. Système de gestion de la sécurité des trajets (éléments de la sécurité routière du système de gestion de la santé et de la sécurité au travail):
 - adoption de mesures d'incitation vis-à-vis des différents secteurs d'activité et des employeurs afin qu'ils mettent en œuvre la gestion de la sécurité routière/élaborent des systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail;
 - attribution d'un prix pour la sécurité des trajets aux entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de prévention de ce type d'accidents;
 - application du Plan stratégique pour la prévention des accidents de la route;
 - harmonisation de la prévention des accidents en faisant participer l'industrie;
 - subvention des programmes de formation pour certaines PME, de la phase initiale jusqu'à l'intégration dans leur système de gestion de la santé et de la sécurité au travail des éléments de la sécurité routière.

CRITÈRE 4

Les ressources et moyens ont-ils été utilisés de façon optimale pour atteindre les principaux objectifs et les résultats attendus? Veuillez préciser de quelle évaluation interne ou externe la pratique a fait l'objet, et quels sont les impacts/résultats identifiés/obtenus jusqu'à présent.

Pour optimiser l'application du Plan de prévention des AT, la PERKESO a eu recours aux méthodes suivantes:

- adoption de résolutions lors du séminaire sur la prévention des accidents et adoption par toutes les parties concernées du Plan directeur 2015 pour le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail (plan d'action quinquennal intégré 2011-2015);

- constitution d'un Comité de prévention des accidents chargé de superviser la mise en œuvre des programmes;
- lancement de programmes par le Service de prévention des accidents, avec l'aide des 46 agences à l'échelon des états et des collectivités locales dans l'ensemble du pays;
- collaboration, pour la mise en œuvre des mesures prises en Malaisie, avec 22 institutions et organismes non gouvernementaux concernées par la santé et la sécurité au travail et par la sécurité routière;
- allocation d'un budget annuel pour l'application des mesures.

Ces deux dernières années, la PERKESO a lancé deux campagnes nationales sur la sécurité des trajets pour se rendre au travail incluant la mise en œuvre de 120 programmes de promotion de la sécurité routière sur des lieux de travail ciblés; a fourni 10 000 casques, gilets de sécurité routière, autocollants et CD; a produit quatre vidéos sur la prévention des AT; et a réalisé trois études sur les causes premières des AT. Au total, plus de 20 000 travailleurs ont bénéficié des programmes de sensibilisation; 5 450 travailleurs ont été formés lors de 218 sessions du programme en faveur de la conduite prudente des deux-roues et du programme de conduite automobile préventive; et 30 employeurs ont bénéficié des programmes d'appui en matière de santé et sécurité au travail (*source*: Service de prévention des accidents de la PERKESO – résultats de 2012).

Le rapport d'étape sur les programmes de prévention des AT est examiné chaque trimestre par le Comité de prévention des accidents et les améliorations nécessaires sont effectuées sur cette base par le Service de prévention des accidents.

La PERKESO met l'accent sur la qualité des produits du programme de prévention; l'une des vidéos sur la prévention des AT, intitulée "Presque arrivé" a obtenu la seconde place dans le palmarès du Festival international 2011 du film et du multimédia, qui a eu lieu durant le "Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail", à Istanbul, en 2011.

Le résultat final attendu est la réduction de 10 pour cent, d'ici 2015, du taux des AT, qui devrait passer de 4:1000 salariés à 3,6:1000 salariés. Ces deux dernières années, le nombre des assurés actifs affiliés à la PERKESO a augmenté de 12,45 pour cent, passant de 5 518 000 en 2010 à 6 205 000 en 2012. Bien que le nombre des AT ait augmenté de 12,5 pour cent en 2011 par rapport à 2010, leur taux de fréquence, si on le compare au nombre des assurés actifs, s'élevait encore à 4:1000 en 2011. Ce taux indique que le programme en est encore à un stade précoce mais que de réels progrès ont été enregistrés et qu'on est sur la bonne voie pour atteindre les résultats attendus.

CRITÈRE 5

Quels sont les enseignements qui ont été tirés de l'application de la bonne pratique? Dans quelle mesure votre bonne pratique se prête-t-elle à une reproduction par d'autres institutions de sécurité sociale?

D'autres pays pourraient tirer d'importants enseignements de l'expérience acquise par la PERKESO en matière d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies de prévention des AT, notamment en ce qui concerne:

- l'établissement d'un mandat/d'un cadre juridique approprié pour appuyer la prévention;
- le renforcement des ressources en ce qui concerne les personnels chargés de la prévention et l'expertise en matière de prévention des AT;
- l'importance de l'éducation, de la formation, des consultations ainsi que des échanges d'informations et de bonnes pratiques, et la promotion des mesures de prévention;
- le rôle important joué par les gouvernements, les partenaires sociaux, les organisations de sécurité et santé au travail et les institutions de sécurité sociale dans la promotion de la prévention à travers des partenariats avisés;
- un travail permanent de recherche et développement en matière de prévention;
- la mise en place d'un suivi et d'une évaluation pour faire un bilan de la stratégie appliquée.

Le Plan de prévention des AT devrait être une bonne pratique reproduite par d'autres institutions de sécurité sociale pour améliorer le bien-être social. Grâce au partenariat avisé établi avec d'autres organismes pour appliquer son Plan de prévention des AT, la PERKESO a mis en œuvre des programmes qui bénéficient aux cotisants, sensibilisent la population à la sécurité et à la santé sur le lieu de travail et sur la route, améliorent la qualité de vie des travailleurs et leur permettent de bénéficier d'un système de sécurité sociale viable et abordable. La PERKESO considère que l'application de cette stratégie permet de créer un cercle vertueux et un environnement social durable, c'est-à-dire une situation gagnant-gagnant pour les administrateurs de la sécurité sociale, les travailleurs et les employeurs.